

Rejets (Dbo exprimés en EH)

Industries

- de 2 000 et 5 000 EH
- > à 5 000 EH

Collectivités

- < à 2 000 EH
- de 2 000 et 5 000 EH
- de 5 000 à 20 000 EH
- > à 20 000 EH

Prélèvements

Eaux superficielles > 500 000 m3 an

- △ AEP
- △ Irrigation
- △ Industriels

Eaux souterraines > 500 000 m3 an

- △ AEP
- △ Irrigation
- △ Industriels

Artificialisation du cours d'eau

Masses d'eau cours d'eau

Echelle : 1/650 000e

© IGN BD Carto © IGN BD Carthage

◆ Rejets industriels toxiques avérés ou potentiels (données DPPR 2000 et dires d'experts)

⊙ Micro centrale

+ Zones d'extraction

—|— Ouvrages franchissables

—|— Ouvrages infranchissables

—|— Zone d'ouvrages infranchissables

—|— Disparition des zones humides

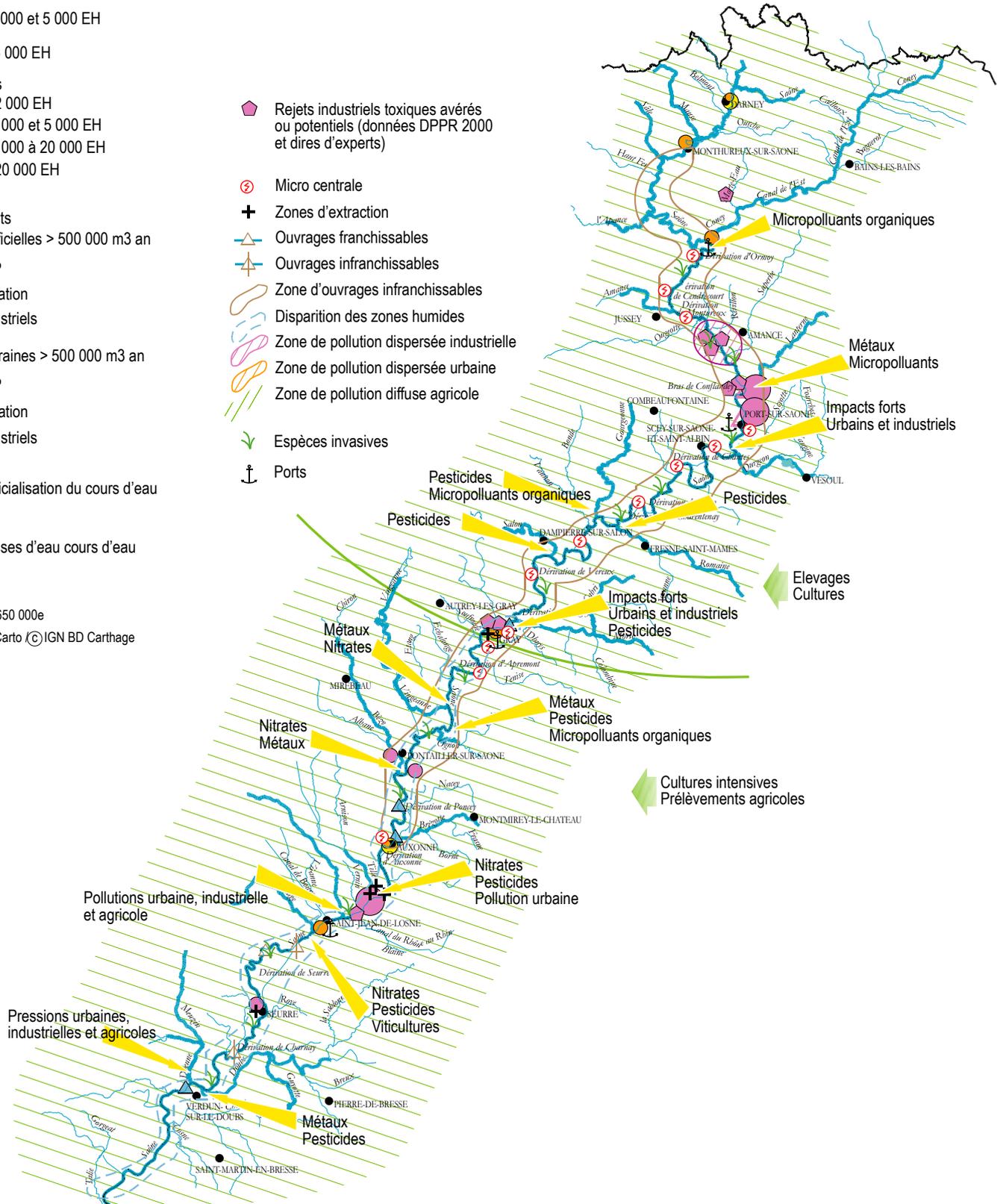
—|— Zone de pollution dispersée industrielle

—|— Zone de pollution dispersée urbaine

—|— Zone de pollution diffuse agricole

—|— Espèces invasives

⚓ Ports



# Directive Cadre Européenne sur l'Eau : Annexes Géographiques

Carte de synthèse des pressions les plus importantes : Unité Saône de la source à la confluence avec le Doubs

Sources : Co-construction de l'état des lieux - Réunions locales d'experts - Macon - Janvier 2004